

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 16	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 10 juin 2025

Vote(s) pour : 37  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 16 juin 2025,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

### Point n°2025-06-16-BD-24 :

**Soutien à l'association GEBIA Grand Est Blockchain et IA pour l'organisation d'un évènement sur la blockchain au stage Saint Symphorien.**

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,


VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,  
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,  
VU le contrat d'engagement républicain souscrit par l'association GEBIA,  
VU la demande de subvention de l'association GEBIA,  
VU le Budget Primitif 2025,  
CONSIDERANT que la blockchain et l'IA sont des thématiques et filières stratégiques et innovantes pour le développement économique, ainsi que le développement de la formation et de l'enseignement supérieur, renforçant l'attractivité du territoire de Metz Métropole,

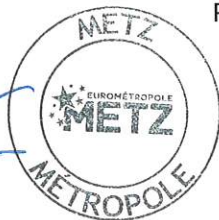
DECIDE d'attribuer une subvention de 7 500 € en fonctionnement à l'association GEBIA Grand Est Blockchain IA pour l'organisation de son évènement fin juin. La subvention est versée en une seule fois, sur présentation d'un RIB de l'association,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à sa mise en œuvre.

nnp NK

Metz, le 17 juin 2025

Le Secrétaire de séance

  
Nicolas KARMANN  
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT

**Résumé de l'acte**  
**057-200039865-20250616-2025-06-BD24-DE**

**Numéro de l'acte :** 2025-06-BD24  
**Date de décision :** lundi 16 juin 2025  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Soutien à l'association GEBIA Grand Est Blockchain et IA pour l'organisation d'un évènement sur la blockchain au stage Saint Symphorien.  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 18/06/2025  
**Numéro AR :** 057-200039865-20250616-2025-06-BD24-DE  
**Document principal :** 99\_DE-24.pdf

**Historique :**

17/06/25 17:46	En cours de création	
17/06/25 17:47	En préparation	Catherine DELLES
18/06/25 14:00	Reçu	Catherine DELLES
18/06/25 14:01	En cours de transmission	
18/06/25 14:01	Transmis en Préfecture	
18/06/25 14:05	Accusé de réception reçu	